

n'essayait pas seulement de protéger leur santé, mais était aussi engagée dans une lutte pour le pouvoir qui lui aurait permis d'avoir une influence déterminante sur les conditions de vie en prison. A notre avis, il faudrait déclarer ouvertement qu'il appartient à la direction de diriger et que les responsables de la section locale de l'AFPC ont commis une grave erreur en contestant ce droit. Ce genre d'action est inadmissible dans un système pénitentiaire.

141. La crainte des détenus de voir les membres de l'AFPC imposer leur volonté à l'administration, au détriment de leurs privilèges, a été la cause immédiate de la mutinerie.

142. Les premiers indices d'une agitation ont été notés dans l'après-midi du vendredi 24 septembre, alors que des horloges des surveillants, ainsi que les toilettes et les lavabos d'un certain nombre de cellules vacantes de l'aile de l'Est ont été brisés. Assez étrangement, personne n'a entendu ni vu les détenus qui ont causé ces dégâts. Le samedi s'est déroulé sans autre incident, mais le dimanche, d'autres cellules inoccupées ont été endommagées.

143. Dans l'après-midi du lundi 27 septembre, les agents de correction en poste dans le secteur de l'aile de l'Est ont remarqué une activité anormale dans ce bloc cellulaire. Les détenus faisaient en effet beaucoup de bruit, leur va-et-vient était excessif et ils brisaient des garde-fous. Ces dommages devaient devenir plus importants au fur et à mesure que le temps passait, et procédaient systématiquement. Les garde-fous des étages ont été brisés, ainsi que les poignées de porte des cellules, et l'on a défoncé les barrières situées à l'arrière des étages. Une grande confusion régnait alors semble-t-il, au sein du personnel et de l'administration, sans toutefois qu'on prenne l'initiative d'intervenir. Mais à la demande du Comité de détenus, le Comité et l'administration se sont rencontrés entre 16 h. 50 et 17 h. 30, et c'est à ce moment-là que le Comité a présenté quelques demandes, entre autres celle permettant aux prisonniers de présenter leurs doléances aux autorités supérieures ainsi qu'au public, par l'entremise d'une conférence de presse télévisée.

144. Bien que le directeur intérimaire, Ken Peterson, ait accepté de porter ces demandes à l'attention des autorités supérieures, le Comité de détenus a brusquement mis fin à la rencontre, et la mutinerie a été déclenchée vers 18 h. 40.

145. La direction, à notre avis, a eu tort de permettre que les choses suivent leur cours normal pendant la fin de semaine, surtout en omettant de prendre les mesures adéquates pour empêcher les détenus de continuer à endommager leur bloc cellulaire. Mais par suite du manque de communication entre tous les groupes impliqués dans l'incident, la direction ne disposait pas de la plupart des renseignements que nous avons aujourd'hui (avantage que donne la rétrospective). Vu les circonstances, il serait injuste de faire porter à l'administration l'entière responsabilité de la mutinerie suite aux décisions qu'elle a prises immédiatement avant que cette dernière se produise.

146. Les principales causes de la mutinerie ont une source plus lointaine, qui s'explique par l'existence d'une population de détenus endurcis, violents et habilement menés, disposés à recourir à tous les moyens pour défendre ce qu'ils considéraient être leurs intérêts. Elle provient aussi de l'incapacité de la direction à communiquer adéquatement avec le personnel et de son manque apparent de crédibilité vis-à-vis des détenus, après le 23 septembre. Elle provient surtout de l'idée erronée que les responsables syndicaux se sont faite du rôle du syndicat, dont le mandat est de respecter la politique établie par la direction plutôt que de s'y opposer. On pourrait, semble-t-il, raisonnablement s'attendre que les détenus soient toujours